



Conseil économique  
et social

Distr.  
LIMITÉE

E/AC.51/1997/L.4/Add.9  
3 juillet 1997  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

COMITÉ DU PROGRAMME ET DE LA COORDINATION  
Trente-septième session  
9 juin-3 juillet 1997  
Point 8 de l'ordre du jour

PROJET DE RAPPORT

Rapporteur : Mme Sharon BRENNEN-HAYLOCK (Bahamas)

Additif

QUESTIONS RELATIVES AU PROGRAMME : PROJET DE BUDGET-PROGRAMME  
POUR L'EXERCICE BIENNAL 1998-1999 [point 4 a)]

Chapitre 7. Coordination des politiques et développement durable

1. À ses 12e et 13e séances, le 18 juin 1997, le Comité a examiné le chapitre 7 (Coordination des politiques et développement durable) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1998-1999.

Examen de la question

2. La plupart des délégations ont réaffirmé l'importance particulière qu'elles attachaient aux activités de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine du développement économique et du développement durable. Plusieurs délégations ont fait allusion aux plans élaborés par le Secrétaire général pour restructurer les activités de l'Organisation dans les domaines économique et social et ont demandé des précisions sur les effets que ces plans pourraient avoir sur le programme de travail, les départements et entités concernés et les ressources nécessaires pour exécuter les activités prescrites. Un grand nombre de délégations ont indiqué qu'il fallait allouer un montant suffisant de ressources à ces domaines d'activité de l'Organisation.

3. Plusieurs délégations ont bien accueilli le cadre général des activités et les informations fournies au sujet du projet de programme de travail décrit au chapitre 7. Un certain nombre de délégations ont noté que la répartition des ressources était équilibrée entre les sous-programmes.

4. De nombreuses délégations ont à nouveau déclaré qu'elles appuyaient fermement le programme de travail correspondant au sous-programme 2 (Promotion de la femme), et se sont félicitées que des ressources supplémentaires soient

demandées pour la Conseillère spéciale du Secrétaire général pour la parité entre les sexes et la promotion de la femme. Une délégation a estimé qu'il y aurait lieu de justifier davantage les ressources supplémentaires. Certaines délégations ont demandé des précisions sur les modalités de travail et la hiérarchisation établie entre le chef du Département et la Conseillère spéciale du Secrétaire général pour la parité entre les sexes et la promotion de la femme.

5. Certaines délégations ont estimé particulièrement importants les aspects du programme de travail tels que la capacité de coordination dans les secteurs économique et social, le suivi de la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement et les organisations non gouvernementales.

6. Certaines délégations ont souligné l'importance du mécanisme intergouvernemental dont le Département assurait le service, et indiqué en particulier qu'il convenait d'appuyer pleinement le service de la Commission du développement durable.

7. Une délégation a proposé qu'à chaque session de l'Assemblée générale, le débat général soit axé sur un thème choisi spécialement parce qu'il présente à long terme un grand intérêt pour les États Membres, en vue d'adopter les stratégies et plans d'action appropriés.

8. Une délégation s'est déclarée préoccupée par le libellé de la troisième phrase du paragraphe 7.38. Cette délégation a estimé que le rapport d'orientation du Secrétaire général devrait être établi essentiellement à l'issue des consultations avec les États Membres. Cette délégation a également considéré que les autres participants décrits dans le paragraphe précité devraient faire une contribution.

9. Une délégation a proposé de supprimer la dernière phrase du paragraphe 7.38.

10. Une autre délégation a proposé, dans la version espagnole :

a) De remplacer, au paragraphe 7.41 a) i) (neuvième ligne), les mots "mentalidad y desarrollo" par les mots "cultura y desarrollo";

b) Au paragraphe 7.72 (sixième ligne), remplacer le mot "ecológicos" par le mot "ambientales".

11. Une délégation a proposé de supprimer, dans la dernière phrase du paragraphe 7.73, les mots "acteurs non gouvernementaux".

#### Conclusions et recommandations

12. Le Comité a recommandé à l'Assemblée générale d'approuver le descriptif du programme faisant l'objet du chapitre 7 (Coordination des politiques et développement durable) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1998-1999, sous réserve de son réexamen ultérieur, comme indiqué au paragraphe 35 de l'introduction.